PhB 250606

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 juin 2025

L'an deux mil vingt et cinq, le quatre juin, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en son lieu habituel des séances, sous la Présidence de Philippe BLUTEL, Maire.

Date de la convocation, le 27 mai 2024

Etaient présents : Denis MADELINE Maire-adjoint, Guillaume CHANTEPIE Maire-adjoint, Séverine NICOLAS, Jean-Marc CHANDEBOIS, Sandrine LAFORET, Joël HAMELIN, Marie-Laure BLIN

Etaient absent :

Sandrine TESSIER	a donné pouvoir à	Denis MADELINE
Virginie LEGENDRE	a donné pouvoir à	Marie-Laure BLIN
Aurélie MORISEAU	a donné pouvoir à	Sandrine LAFORET

Eric CERDAN, Jean-Yves MORAUX, Roseline BAILLARD

Nomination **VOTEE** à l'unanimité.

1. Compte rendu de la réunion du 23 avril 2025

Taux d'imposition 2025	Taux votés (idem 2024)
Problématique funéraire	Envoi infos en préfecture (RAS à ce jour)
Participation mutuelle agents	Participation 15,00 € au 1er Janv. 26 ; à délibérer (sept)
Site internet	Réunion commission 19 mai (Vle ; MlB ; PhB)

2. Faits Marquants

Etat civil

- Naissance
- Mariages
- Décès

Urbanisme

- Permis de construire
- Déclarations de travaux

Philippe DURAND	3 Lessard	Piscine (12m x 4m)

Divers

- Site internet
- Vente terrain chemin du curé
- Travaux logements

3. Production photovoltaïque

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 juin 2025

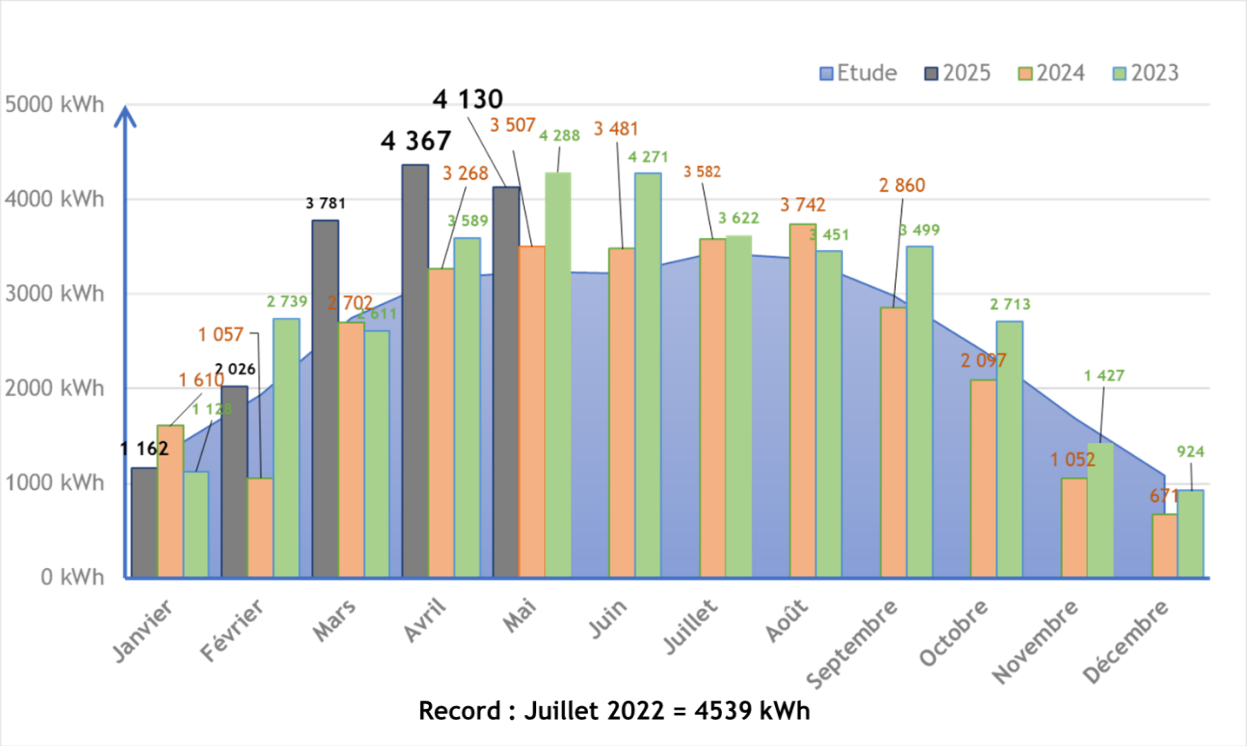

Record : Juillet 2022 = 4539 kWh

4. Incivisme

Monsieur le Maire présente au conseil le tableau des principaux actes recensés depuis le dernier conseil. Les déposants dont les noms sont masqués au compte rendu sont visible en conseil

Nom	Résidence	Date	Aire	Remarques
Inconnu		5/5	St Sulpice	
[redacted]	[redacted]	5/5	Bourg	A payer et conteste l'infraction
Inconnu		6/5	Le Châtel	OM ; bien trié
Inconnu		12/05	Bourg	4 sacs non triés
Inconnu		02/06	St Sulpice	2 sacs non triés
[redacted]	[redacted]	03/06	St Sulpice	Pas de badge (arrivé il y a 2 mois
[redacted]	[redacted]	03/06	Le Chatel	1 carton ; ne peuvent pas être le déposant direct
[redacted]	[redacted]	03/06	Le Chatel	Identité à confirmer

Pour les dépôts identifiés les avis de contravention ont été envoyés à l'exception d'un du 3 juin pour lequel le déposant ne peut être celui identifié (absent de St Hilaire a la date du dépôt)

Concernant le dépôt du 5 mai à St Sulpice

L'administré s'est acquitté de la contravention mais a contesté l'infraction

- Habitant à proximité de l'aire de St Sulpice , il n'utilise pas l'aire situé dans le bourg
- Son foyer (2 personnes) ne peut produite le volume de déchets (4 sacs) retrouvés
- Son identité a été retrouvé sur un courrier publicitaire non ouvert qui a pu être déposé à une autre adresse

Le foyer étant reconnu de bonne moralité, Monsieur le Maire est enclin à le croire et propose au Conseil d'annuler le titre de 135 € emis

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
04 juin 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **DECIDE** d'annuler le titre de 135 € emis dans le cadre d'une contravention à l'encontre de xx

5. **Ancien Locataire 14 place de la Mairie**

Monsieur le maire informe le conseil que nous avons reçu le jugement concernant la locataire du 14 place de la mairie contre laquelle nous avions lancé une procédure d'expulsion pour non-paiement de loyers
De ce jugement il ressort :
- La locataire et sa mère (caution solidaire) sont condamnées
  - A verser les retards de loyers de 2 696,49 €.
  - A prendre en charge les frais de procédure de la commune
  - A verser 50,00 € à la commune au titre de l'article 700 du code civil
- La locataire s'engage à payer une première mensualité de 1 500 € au 10 juin puis par mensualité de 300 € pour le solde.
- Déboute la commune de sa demande de dommages et intérêts.

A suivre ….

6. **Subvention voyage scolaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention au titre des voyages scolaires d'enfants de la commune a été reçue en Mairie

Bénéficiaire	Etablissement	Voyage	Coût	Subvention
Julien PERRETTE	Collège Emile CHARTIER	LONDRES Mars 2025	398,00 €	39,80 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **DECIDE** d'attribuer la subvention à hauteur de 10% du coût du voyage (max 50 €) et pour un montant de 39,80 €

7. **Défense incendie**

Monsieur le Maire rappelle au conseil :
- Que le contrôle 2024 de notre défense incendie par Eaux de Normandie avait prescrit le changement de 2 hydrants (Le Chatel et Rialin)
- Qu'une demande de subvention au titre de la DETR avait été faite auprès de la préfecture

Monsieur le Maire informe le conseil que :
- Une subvention d'environ 2 500 € a été accordée pour un devis de 5 000 € HT.
- La commande du remplacement a été passée à Eaux de Normandie.
- Que compte tenu de la pression statique supérieure à 8 bars le SDIS conseille la pose d'un réducteur de pression.

8. **Révision de PLUI**

Notre intercommunalité a lancé des révisions mineures (sans enquête publique) de notre plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)
Saint Hilaire est concerné sur le domaine de Pigeon.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 juin 2025

Saint Hilaire le Châtel > Pigeon *(YB n°39 & parcelles limitrophes)*

La zone Uef a été délimitée pour suivre et maîtriser l'évolution du site de l'IME de Pigeon tout en intégrant finalement des habitations ou constructions agricoles situées principalement au Nord et à l'Ouest du site ; la délimitation de la zone Uef a également conduit à empêcher tout projet sur ce secteur déjà en mutation lors de l'approbation du PLUi *(séparation Domaine de Pigeon et IME annoncée dans la presse locale le 21 octobre 2016 par l'association du Foyer Notre-Dame)*.

La présente modification simplifiée est l'occasion de redonner du sens et de la souplesse à l'évolution du secteur bâti de Pigeon en vue de transformer la zone Uef en zone UC (5 ha suite délimitation zonage) permettant ainsi d'envisager l'évolution des entités résidentielles, économiques ou publiques/para-publiques au sein de la zone d'ores et déjà considérée comme artificialisée par l'observatoire régional du SRADDET (visuels ci-dessus rappelant la délimitation de la zone Uef du GPU comparativement aux espaces considérés comme artificialisés par l'observatoire régional).

9. Inauguration espace PLANCKEEL

Monsieur le Maire rappelle au conseil notre décision de donner le nom d'Espace Cyril PLANCKEEL a la nouvelle configuration de nos salle des fêtes et salle des associations.
L'inauguration avec mise ne valeur des soutiens financiers de la Communauté de communes et de l'Etat aura lieu le 12 septembre à l'occasion du vernissage d'une exposition de peinture des « Peintre de Champs »

Monsieur le Maire présente les visuels :

PhB 250606

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 juin 2025

10. Mise en place du Règlement General de Protection des Données

Obligatoire depuis 2018, la RGPD suppose les points suivants

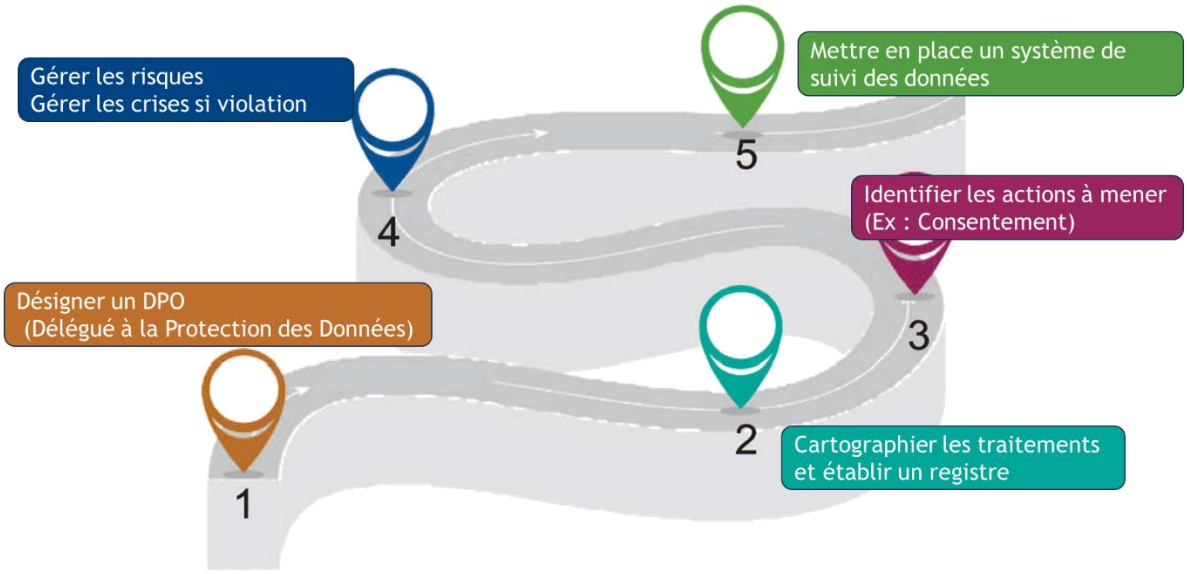

Cette conformité réglementaire est un prérequis pour l'installation de la vidéo protection de nos aires de déchets (voté au budget 2025).
Complexe, la commune a besoin du soutien que lui propose le SMICO.
Le SMICO est une agence publique Ornaise qui soutient les communes dans leur informatisation. Il propose un détachement de leur DPO (Délégué à la Protection des Données).
Ceci se fait dans le cadre de l'adhésion au syndicat. Pour les communes inférieures à 1000 habitants l'adhésion est de 402 €/an

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** l'adhésion de la commune au SMICO afin de mutualiser le service RGPD,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à désigner le SMICO, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

11. Vote des subventions communales

La commune verse fin juin, début juillet les subventions communales. Monsieur le Maire présente le tableau des subventions prévues

	2025		
Intitulé article	**budget**	**Réalisé**	
65741 - Subventions voyages étudiants	-250 €	*-84,00 €*	au 01/06
65748 - Subventions communales	**-3 600 €**		
6574801 - Subvention Comité des fêtes	*-1 800 €*		
6574802 - Subvention Assoc de sauvegarde du patrimoine	*-200 €*		
6574803 - Subvention Club de la gaîté	*-600 €*		
6574806 - Subvention Amicale des pompiers de Mortagne	*-200 €*		
6574807 - Subvention Coop scolaire école St Hilaire	*-200 €*		
6574820 - Subvention Du fil à l'aiguille	*-100 €*		
6574830 - Subvention USM Mortagne au Perche	*-500 €*		

Monsieur le Maire informe le conseil d'avoir reçu de l'association « Du fil a aiguille » sa demande.

D'autre part, l'association prévoit de nombreuses activités et sorties pour 2025. Aussi il propose de passer la subvention prévue à 200 €

Le conseil à l'unanimité

- **CONFIRME** les montants de subventions inscrites au budget (hors « Fil à Aiguille »)
- **VOTE** le passage à 200 € de la subvention à l'association « Du fil à l'aiguille »
- **DEMANDE** à Monsieur le maire de mettre en place les écritures comptable liées à ces décisions

12. Extension de la route de Mauregard

La commune de Villiers-sous-Mortagne est en cours de réalisation de sons adressage. Comme pour nous elle s'est appuyée sur les services du département.
Dans ce cadre la commune souhaite la prolongation de la route de Mauregard sur son territoire

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'extension de la route de Mauregard sur le territoire de Villiers-sous-Mortagne
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes pour valider cette extension

13. Recomposition de la composition de l'assemblée intercommunale

Avant chaque élection municipale, dans l'année précédente, l'intercommunalité doit décider de la forme de sa représentation pour la prochaine mandature (ici 2026-2032).
Notre Communauté de communes a proposé et voté une composition inchangée par rapport à l'existante ; à savoir :

	Population 2024	Nbre de conseillers		Population 2024	Nbre de conseillers
Mortagne au Perche	3 857	11	Sainte Céronne lès Mortagne	249	1
Saint Langis lès Mortagne	871	2	Feings	191	1
Bazoches sur Hoëne	833	2	Saint Ouen de Sècherouvre	159	1
Soligny la Trappe	633	2	Champeaux sur Sarthe	160	1
Le Pin la Garenne	619	2	Bellavilliers	135	1
Saint Hilaire le Châtel	668	2	Corbon	112	1
Mauves sur Huisne	524	2	Saint Martin des Pézerits	121	1
La Chapelle Montligeon	510	2	Saint Aubin de Courteraie	130	1
Courgeoût	460	1	Loisail	134	1
Saint Mard de Réno	397	1	Boëcé	125	1
Courgeon	351	1	Parfondeval	104	1
Réveillon	356	1	Montgaudry	99	1
Pervenchères	342	1	Saint Germain de Martigny	83	1
Coulimer	292	1	Saint Aquilin de Corbion	54	1
La Mesnière	277	1	Comblot	61	1
Villiers sous Mortagne	241	1	Saint Denis sur Huisne	60	1
Saint Jouin de Blavou	307	1			**50 conseillers**

Saint-Hilaire-le-Châtel dispose de 2 sièges à l'assemblée

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
04 juin 2025

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **VOTE** la composition de l'EPCI « Communauté de communes du pays de Mortagne-au-Perche » pour la mandature 2026-2032
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes pour la mise en place de sa décision

14. **Location salle des fêtes**

Guillaume CHANTEPIE prend la parole. I s'étonne avoir appris que la commune avait loué la salle des fêtes a un parti politique alors que le conseil avait pris la décision de ne pas autoriser la location de la salle à des fins politiques. Il s'oppose à cette location

Monsieur le Maire regrette de n'avoir pas mis le sujet à l'ordre du jour dans le cadre des faits marquants. Il apporte les précisions suivantes :

- La proposition d'interdiction de location des salles a des fins politiques est de son initiative, à la suite d'une mesure similaire de Mortagne-au-Perche. Le conseil l'a accepté en autorisant la location par des syndicats. Le Conseil a, par ailleurs, refusé la possibilité d'annulation d'une location à l'initiative de la commune.
- Un administré de saint Céronne a souhaité louer la salle. Reconnu comme militant politique, la question lui a été posé sur les objectifs. Il a précisé qu'aucune réunion «meeting» politique n'était prévu mais qu'il s'agissait d'un moment de convivialité entre adhérents sans publicité via presse ou réseaux sociaux.
- Dans ce cadre, il n'y avait pas de raison de refuser la location
- Un courrier rappelant cette interdiction accompagné du contrat et du règlement intérieur a été envoyé. Ceux-ci nous sont revenus signés.
- En revanche, les chèques de caution et arrhes nous sont revenus en provenance du compte bancaire du parti politique

Le Conseil Municipal,

- **DEMANDE** à Monsieur le maire de solliciter le loueur pour obtenir des chèques de caution & arrhes au nom d'un particulier
- **DEMANDE** que la location soit annulée en cas de refus

Le locataire contacté le vendredi 6 juin a accepté de refaire les chèques de caution & arrhes

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 22h00.
Le prochain conseil se réunira le mercredi 27 août 2025 à 19h30